

VAUPELTEIGNE

Nombre des membres

SEANCE DU 22 Mai 2019.

- Afférents au conseil 7
- En exercice 7

- Ayant pris part
à la délibération : 6

L'an deux mil dix-neuf le vingt-deux mai à 18h30, le conseil municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle de la mairie sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire.

Etaient présents : Véronique BOUDIN (adjointe), Martine CROCHOT (adjointe), Raphaele DELALANDE, Philippe DAUVISSAT, Alain TREMBLAY.

Date de convocation
15 Mai 2019

Absent excusé : Bernard FOYNAT.

Date d'affichage
27 Mai 2019

Secrétaire de séance: Alain TREMBLAY.

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu de la dernière réunion.
- Délibération sur le périmètre du SIAEP du Moulin des fées
- Compte rendu des commissions.
- Questions diverses

Le PV de la dernière séance n'ayant pas été envoyé aux membres, son vote est reporté au prochain conseil.

DELIBERATION 2019-015 PERIMETRE DU SIAP DU MOULIN DES FEES.

Le maire porte à connaissance des élus ;

VU les délibérations :

- du syndicat intercommunal à vocation unique du Moulin des Fées en date du 21 mars 2019,
- du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Ligny-le-Châtel en date du 18 mars 2019, sollicitant leur fusion au 1^{er} janvier 2020 ;

- VU l'arrêté préfectoral N°PREF/DCL/BCL/2019/0640 du 30 avril 2019 fixant le périmètre du nouveau syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du Moulin des Fées ;

Après en avoir délibéré par 5 Voix Pour, Le Conseil Municipal

ACCEPTE Le périmètre proposé qui comprend les communes de : Fontenay-près-Chablis La Chapelle Vaupelteigne, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré, Pontigny, Rouvray, Varennes, Venouse et Villy ; et le projet de statuts du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Moulin des Fées,

MANDATE le Maire pour toutes les démarches utiles à l'application de l'arrêté préfectoral.

DELIBERATION 2019-016 : MISSION D'ASSISTANCE DE L'ATD POUR LE PROGRAMME DE REFECTION DES CHEMINS COMMUNAUX.

Le Maire rappelle le dossier des chemins communaux ainsi que les résultats de la réunion avec les viticulteurs. Un état des lieux a été effectué et transmis à l'ATD pour le chiffrage de la mission d'assistance.

Après en avoir délibéré par 5 voix Pour, le Conseil municipal

ACCEPTE le devis de l'ATD de 2 340.00 euros TTC pour l'aide à l'élaboration du programme pour la réfection des chemins communaux.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

DELIBERATION 2019-017 PLAN DU CIMETIERE

Le maire expose que nous avons trouvé une société qui fait des plans et photos au moyen d'un drone. Il rappelle que le plan du cimetière que nous avons au secrétariat ne semble pas coller à la réalité. Nous avons demandé à la société SEMA GEOSPATIAL d'effectuer le plan et la photo du cimetière. Le devis s'élève à 2385.00 TTC.

Après en avoir délibéré par 6 Voix Pour, le Conseil Municipal

DECIDE de retenir l'offre de 2385.00 € TTC

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

DELIBERATION 2019-018 DEFIBRILATEUR.

La communauté de communes a mis en place une commande groupée de défibrillateur. Dans un premier temps nous avons choisi un interne mais finalement nous avons opté pour un externe.

La communauté a bien pris en compte notre demande et nous informe que nous serons directement facturés par la société DEFIBRIL pour un montant de 1656.00 € TTC.

Après en avoir délibéré par 6 Voix pour, le Conseil Municipal

AUTORISE Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à payer la facture de 1656.00€ TTC

COMPTE RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS :

- Réunion de bureau du Syndicat de bassin du serein le 24-04-2019.
- Réunion le 23 Mai 2019 DIG
Réunion afin de co-construire la nouvelle Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du Syndicat du Bassin du Serein, avec les délégués du syndicat.
- Sivu du Moulin des fées.
- Conseil communautaire du 15 Avril 2019.
- Conseil communautaire du 16 Mai 2019.
- Réunion avec l'ATR
Le 22 mai une réunion a eu lieu en Mairie pour faire le point des différents travaux prévus sur la commune et obtenir une recommandation pour la position du panneau entrée du village route du cimetière
- Réunion pour la rénovation du poste de refoulement de La Chapelle Vaupelteigne
Lors d'une réunion le 21 mai le projet de poste hors sol a été refusé situé dans le couloir de passage de l'eau durant les inondations, le poste déporté nécessite un budget trop important.
Il est donc retenu un poste enterré comme actuellement mais avec un cuvelage étanche.

L'objectif est une réfection pour la fin de l'année.

QUESTIONS DIVERSES.

-Réfection des trottoirs

Versement par la préfecture de la subvention de 21300€.

-Etablissement du plan du cimetière.

Relevé par drone effectué le 22 mai 2019.

-Marathon de Chablis

Suite à une réunion avec la Gendarmerie, il a été regardé pour changer le parcours du Marathon.

Ceci afin de ne plus traverser la commune de La Chapelle Vaupelteigne, en effet, la Gendarmerie ne souhaite pas laisser évoluer des véhicules au milieu des coureurs.

Il est proposé donc un nouveau tracé, avec un 1^{er} passage sur le D131 sans rentrer dans le bourg (avec un aller-retour depuis Poinchy) et un 2^{ème} passage par la Rue des Vignes en venant de Beines et pour repartir sur Villy. »

Cette proposition a été acceptée, l'ensemble des habitants de la Chapelle Vaupelteigne peuvent circuler sans contrainte, par contre pour aller sur Chablis, ils devront prendre le pont et la D91.

- Amélioration des inondations.

Un relevé dans la Chapelle Vaupelteigne par géomètre est prévu le 23 mai sur les berges du Serein, opération par bateau, les riverains sont à informer.

Il est relevé que lors des anciennes études aucun profil n'a été effectué en travers du village, donc le modèle actuel ne reflète pas la meilleure réalité.

L'ensemble du modèle va être refait.

- Tirage au sort des jurés d'assise.

Réunion à La Chapelle Vaupelteigne le 21 juin 2019.

- Remarques d'un riverain :

Chemin de liaison route du cimetière à la place des Côtats à tondre

Arbres dans ce chemin à élaguer

Mention que la stèle d'une tombe a été déplacée lors des derniers travaux dans le cimetière.

-Fête du 14 juillet.

Echange de vues sur la teneur envisagée pour l'événement.

Elections européennes

Récapitulation de l'organisation.

Prochaine réunion proposée le 19 juin heure à définir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Le Maire
Jean Jacques CARRE



